



Conditions de participation des personnes en situation de handicap à des sessions de formation organisées par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

A ce titre, elle s'engage à :

- Accueillir en formation les personnes en situation de handicap et de difficultés d'apprentissage, sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour permettre de valider leur parcours

Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique de ses formations ;
- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire ;
- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux (administration / lieux de formation)
- En réorientant les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ?

Votre contact : Christèle Colliot – Référent Handicap – 06 73 27 83 81 c.colliot@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contacts utiles :

- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes handicapées 13 : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
4 Bd Euro méditerranée Quai d'Arenc, 13 002 Marseille -0 800 81 48 44 [Site internet](#) (cliquez)
- **Cap Emploi 13** : pour les demandeurs en recherche d'emploi
38 Avenue de l'Europe 13 090 Aix-en-Provence - 04 42 95 70 30 [Site Internet](#) (Cliquez)
- **CRFH** (Centre de Ressources Formation handicap) : Chargé de mettre en œuvre la Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées
Contact : Hélène Patry-Heintz & Aline DA DALTO, référentes région PACA - 06 25 13 74 62
mail a-da-dalto@agefiph.asso.fr- [Site internet](#) (cliquez)
- **Agefiph** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires « référents handicap », appui aux entreprises...
Délégation Régionale Provence-Côte d'Azur et Corse Arterparc de Bachasson bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson13590 MEYREUIL - 0.800.11.10.09- [Site internet](#) (Cliquez)



Prise en compte du Handicap et des difficultés d'apprentissage (formation) – La chambre d'agriculture 13 s'engage